

Dispositif ASE-handicap

Association gestionnaire : ADSEA du Gers

Une équipe pluridisciplinaire composée :

- Un CHEF de SERVICE
- Des EDUCATEURS SPECIALISES
- Une PSYCHOLOGUE
- Des PROFESSIONNELS RESSOURCES de l'ADSEA du Gers (Dispositif autisme et DITEP)

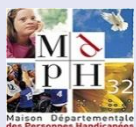
Et un partenariat avec :

LES ACTEURS DU CHAMP SANITAIRE, SOCIAL,
MEDICO SOCIAL, JUDICIAIRE

LES ACTEURS DU DROIT COMMUN

LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

LES PROFESSIONNELS LIBERAUX



ADRESSE POSTALE

10 avenue Pierre Mendès France
32000 AUCH

NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi
de 9h à 12 h et de 13h à 17h
Téléphone : 05.62.07.52.75

Dispositif autisme

Mail : da@adsea32.org

www.adsea32.org

NOTRE PERIMETRE D'INTERVENTION :
le département du Gers



Dispositif ASE-handicap

Enfants et adolescents en
situations complexes
relevant de l' **ASE**

**Le dispositif ASE-handicap est
rattaché au DITEP Philippe
Monello**



Dispositif ASE-handicap

Est un dispositif d'accompagnement médico-social AMBULATOIRE adapté aux problématiques croisées de la Protection de l'Enfance et du handicap.

POUR QUI ?

Des enfants, des adolescents et des jeunes adultes :

- ☐ Relevant d'une mesure de protection au titre de **l'Aide Sociale à l'Enfance**
- ☐ Placés au sein des **MECS** et/ou au sein des **familles d'accueil**
- ☐ **En situation de handicap** (déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme, handicap psychique, difficultés psychologiques, troubles du comportement)
- ☐ Considérés comme étant à « **difficultés multiples** » (cumul de ruptures de parcours et accompagnement multisectoriel)

QUI FAIT LA DEMANDE ?

Le référent ASE, en accord avec les responsables légaux et le jeune.

POUR QUOI ?

- ❖ **Etayer et renforcer** le projet GLOBAL de l'enfant
- ❖ Mettre en place un **accompagnement médico-social**
- ❖ **Assurer un lien de coordination avec les acteurs du soin**
- ❖ **Soutenir les MECS et les Familles d'Accueil** concernant la **question du handicap**
- ❖ **Accompagner une transition**
- ❖ **Sécuriser et faciliter la continuité du parcours de vie** de l'enfant ou de l'adolescent afin de limiter les risques de rupture de prise en charge

COMMENT ?

- En appui technique des professionnels de l'ASE, des MECS, des assistants familiaux (partage des pratiques, conseils, sensibilisation...)
- En complément des accompagnements existants, sans s'y substituer
- Par un travail de réseau assuré par des coopérations et des coordinations partenariales renforcées
- Par la mise en œuvre d'interventions directes adaptées aux besoins du jeune et de sa famille
- Sur les différents environnements du jeune : lieux de vie, d'accueil (MECS, Familles d'Accueil, domicile), de soins, d'apprentissage et de socialisation